

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

35

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 22 décembre 2011



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. BERTHIER - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme BLETTERY (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - M. LOUIS (pouvoir Mme HERVIEU) - Mme MODDE (pouvoir M. DELVALEE) - M. BROCHERIEUX (pouvoir Mme VANDRIESSE) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : M. GERVAIS - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - M. BEKHTAOUI

OBJET

DE LA DELIBERATION

Convention d'objectifs et de moyens à passer entre la Ville et la Maison de Rhénanie-Palatinat

Madame Biot, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Capitale régionale à vocation européenne, Dijon possède de nombreux atouts à promouvoir à l'international : riche patrimoine architectural, institutions culturelles créatives, tissu économique développé, enseignement supérieur de qualité, lieu de rendez-vous internationaux, richesses touristiques, qualité de vie et art de vivre.

La Ville de Dijon mène, depuis plusieurs années, une politique active en matière de relations internationales. Dijon soutient, accompagne et développe l'ouverture internationale de son territoire dans de nombreux domaines, tels que l'éducation, la jeunesse, la culture, le développement durable, l'action sociale, l'enseignement supérieur, l'économie ou encore la solidarité internationale.

Dijon, ville carrefour, valorise les actions qui renforcent l'axe Rhin-Rhône et la coopération avec l'Europe centrale, orientale et balkanique.

Créée en 1991, la Maison de Rhénanie-Palatinat est l'organisme représentatif du Land de Rhénanie-Palatinat (Allemagne) à Dijon. Elle remplit les fonctions de centre franco-allemand et également celles de relais dans le cadre du partenariat interrégional entre la Bourgogne et la Rhénanie-Palatinat.

Afin de formaliser le partenariat existant entre la Ville de Dijon et la Maison de Rhénanie-Palatinat, de préciser les objectifs partagés entre elles et que ceux faisant l'objet d'un soutien de la collectivité, une convention d'objectifs et de moyens est aujourd'hui proposée. Ce partenariat qui se décline à travers plusieurs axes :

- développer les activités et les manifestations favorisant l'euro-citoyenneté à Dijon ;
- soutenir et accompagner la mobilité des jeunes en France et en Allemagne ;
- promouvoir et développer la coopération entre les Villes de Dijon et Mayence, en collaboration avec les différents services mobilisés au sein de la Ville de Dijon ;
- développer la qualité des actions culturelles mises en place à Dijon ayant une vocation franco-allemande et/ou européenne.

La Ville de Dijon prévoit de contribuer au financement de la Maison de Rhénanie-Palatinat pour les années 2012, 2013 et 2014 (15000 € en 2012, 20000 € en 2013 et 15000 € en 2014), selon la répartition suivante :

- 7000 € par an destinés aux activités et manifestations favorisant l'euro-citoyenneté à Dijon et le développement de la coopération entre les Villes de Dijon et Mayence ;
- 3000 € par an versés pour assurer la bonne mise en place du dispositif de recherche de stages en entreprises et l'accueil des volontaires écologiques allemands à Dijon ;
- 5000 € en 2012, 10000 € en 2013 et 5000 € en 2014 pour l'accompagnement des actions culturelles mises en place à Dijon ayant une vocation transnationale et le soutien à l'organisation des rencontres réalisées avec l'Université de Bourgogne sur ce thème (patrimoine mondial, industries créatives).

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - donner votre accord à ce que la Ville accompagne le développement des actions de la Maison de Rhénanie-Palatinat, dans les conditions proposées ;
- 2 - approuver le projet de convention d'objectifs et de moyens à passer entre la Ville et la Maison de Rhénanie-Palatinat, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- 3 - m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application ;
- 4 - décider la participation de la Ville au financement de la Maison de Rhénanie-Palatinat, dans les conditions suivantes :
 - 2012 : 15000 €
 - 2013 : 20000 €
 - 2014 : 15000 €.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ